

# Rapport annuel 2012

**Bureau de la coordination :**  
Av. de Tourbillon 9 – 1950 Sion  
Tél. 027 323 00 03  
Courriel : [info@coraasp.ch](mailto:info@coraasp.ch)

[www.coraasp.ch](http://www.coraasp.ch)  
mai 2013

## RAPPORT DE LA PRESIDENCE

Durant l'année 2012, le comité a tenu 7 séances au cours desquelles il a traité des activités de la Coraasp. Nous avons été occupés notamment par la formation, les changements de notre secrétariat de Sion, le financement de nos activités, ainsi que par l'organisation de nos diverses manifestations, particulièrement celle de l'Assemblée générale et du forum qui la suit, ainsi que par la journée du 10 du 10. Je tiens ici à remercier les membres du comité de leur disponibilité et de leur assiduité. C'est grâce au temps que vous consacrez à la Coraasp que nous pouvons progresser. Sans votre engagement bénévole, assumé avec une conscience toute professionnelle, notre association ne pourrait pas fonctionner.

En ce qui concerne nos activités dirigées plus particulièrement sur l'externe, je voudrais relever qu'à la suite de contacts avec l'UNAFAM (Association française de soutien aux proches de personnes en souffrance psychique), notre coordinatrice, Barbara Zbinden, a été invitée par le maire de Grenoble pour intervenir dans le cadre d'une réflexion autour de la santé mentale et de l'interculturalité. Cette invitation est aussi une reconnaissance de la qualité du travail de notre association.

Dans le domaine de la formation, je relève qu'après plusieurs mois de négociations, parfois ardues, une convention a été signée entre Pro Mente Sana et la Coraasp pour la mise sur pied d'une formation coordonnée, sous la responsabilité de mise en œuvre par l'EESP. Cette formation destinée aux «pairs aidant» aboutira à l'obtention d'un «Certificat de pair(e) praticien(ne) en santé mentale». Cette formation débutera en automne 2013. Dans ce but, une convention a également été signée entre la Coraasp, Pro Mente Sana et l'EESP.

La Coraasp s'est aussi engagée en soutenant le référendum contre la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Les enjeux de cette modification de la LAMal, portant en particulier sur le libre choix du médecin et ses effets préjudiciables pour nos membres, ont nécessité une prise de position de la Coraasp pour une assurance sociale autre que l'AI. La votation populaire de juin 2012 a abouti, très heureusement, au refus très net de cette révision.

Enfin la révision de l'AI a, comme toutes ces années dernières, mobilisé en grande partie les activités du comité et de notre commission de politique sociale. Après la 6a, qui a malheureusement été entérinée par le Parlement et n'a pas fait l'objet d'un référendum, ce dernier est actuellement, et depuis plusieurs mois, penché sur le 2<sup>e</sup> volet de cette révision. Pour lutter contre ces révisions successives, ne visant toutes qu'un seul but, soit des économies, et qui se traduisent pas une baisse des prestations dommageable pour les personnes dépendantes de prestations de l'AI, la Coraasp est devenue membre du comité de l'association NON au démantèlement de l'AI. Cette association est destinée à regrouper les forces des différentes associations pour plus d'efficacité dans la défense des personnes recevant des prestations de l'assurance-invalidité.

Malheureusement, et comme ces années dernières, les nouvelles ne sont pas réjouissantes. Les propositions qui sont faites au Parlement, vont toutes dans un seul sens, la diminution des prestations, leur seule différence résidant dans la manière plus ou moins brutale de les réaliser. Nous devons donc rester très vigilants pour combattre avec énergie cette nouvelle révision.

Lausanne, le 22 avril 2013, Marlyse Dormond Béguelin, Présidente

## RAPPORT DE LA COORDINATION

### *Réunir des compétences différentes autour d'un projet de société.*

Deux nouveaux membres, l'association l'îlot et le GRAAP-Association, ont rejoint la Coraasp en 2013, portant ainsi à 23 le nombre d'organisations affiliées. Si cette croissance est réjouissante, elle implique aussi d'organiser davantage d'espaces de réflexion sur les valeurs à promouvoir, sur la vision et la mission d'une plate-forme romande de l'action sociale en santé mentale et sur les priorités à fixer pour les opérations de terrain et de prévention.

Plusieurs projets conduits l'année dernière visaient à replacer au centre de notre démarche les fondements partagés par l'ensemble des membres. L'extension de la Coraasp, la diversité des structures et des prestations de ses membres ainsi que la coexistence au sein de la même fédération de l'aide, de l'aide réciproque et de l'entraide, justifient une attention continue à la formulation des éléments de convergence et d'appartenance. Or, les membres de nos organisations témoignent quotidiennement des conséquences de l'augmentation de comportements individualistes et compétitifs au détriment d'aptitudes d'entraide, de coopération et de solidarité. La défense des intérêts des patients psychiques et de leurs familles s'inscrit donc dans un travail de prévention orienté sur des besoins universels de justice, d'harmonie et de sens.

Par ailleurs, sachant que l'expérience de la souffrance psychique conduit de nombreuses personnes concernées à poser un regard plus large sur le fonctionnement général de notre société, sur les mécanismes d'oppression et d'exclusion induits par un partage inéquitable des ressources et par la prévalence d'intérêts de prestige et de réussite financière, la Coraasp cherche à tisser des liens de continuité avec de nouveaux partenaires. Avec leur concours, elle vise à faire participer progressivement d'autres publics à une réflexion sur l'augmentation des troubles psychiques, leurs conséquences psychosociales et économiques. La santé psychique de l'être humain dépasse aujourd'hui largement une vision purement médicale et doit se placer au cœur de certains choix politiques et économiques.

L'expertise et les compétences très pointues des patients psychiques rétablis ou en rétablissement conjuguées à celles de leurs proches aident les professionnels et les bénévoles à construire des programmes d'information et de sensibilisation incluant des regards neufs et utiles à l'ensemble de la société.

### *Forum social 2012 à Ouchy*

Le partenariat entre personnes concernées, proches, bénévoles et professionnels est une caractéristique importante de la démarche de la Coraasp. Cette équivalence entre les différents protagonistes nécessite toutefois beaucoup de clarté quant aux fonctions et aux rôles des divers interlocuteurs.

Parfois gérées uniquement par des patients ou des proches, souvent instituées par des professionnels, les organisations membres de la Coraasp ont-elles une conception commune du rôle des travailleurs sociaux? Qu'attendent d'eux les personnes concernées et leurs familles? Comment chaque groupe contribue aux projets communs? Ce sont là les principales questions d'un sondage conduit par la Coraasp entre janvier et mai 2012. Cent vingt-cinq personnes y ont répondu, dont 47 professionnels, 46 personnes concernées, 17 proches et 15 autres publics.

Tous les groupes interrogés souhaitent que les professionnels de la Coraasp se différencient de ceux employés par des structures étatiques et standardisés, en se montrant prêts à s'engager et à prendre des risques. Le profil d'un professionnel de la Coraasp est celui d'un militant qui prend le temps d'écouter les personnes, de leur faire confiance et de concevoir avec elles des solutions ingénieuses et sur mesure, au fur et à mesure de ce qui se présente.

Concepteurs de cadres propices à la coopération et garants de la pérennité de dispositifs souvent très souples et novateurs, ces professionnels sont suffisamment consistants face à leurs propres vulnérabilités et à celle des autres. Ils ne craignent pas de se considérer comme cocitoyens de personnes, certes fragilisées par une souffrance psychique, mais également riches de compétences et aptes à prendre en main leur destin, à créer des groupes de parole, des associations d'entraide, des entreprises, des journaux, des restaurants, etc. Leur objectif: socialiser des parcours de vie atypiques, et parfois initiatiques, et les transformer en produits culturels susceptibles d'accroître le niveau de conscience général de la population face à la santé psychique.

Au fil des ans, nos associations ont donc mis en place en leur sein une méthodologie spécifique, qui participe naturellement au processus de rétablissement des individus. Elles ont également développé une expertise dans la manière d'instaurer des relations plus partenariales, notamment dans les réseaux d'aide et de soins, auxquels font appel leurs membres. Aujourd'hui, leur action de promotion des droits des patients psychiques et de leurs familles s'inscrit dans des améliorations structurelles à opérer dans d'autres secteurs de la vie sociale, tels que le domaine économique, juridique et culturel.

Le public du forum d'Ouchy a permis de reconnaître la valeur du travail accompli dans ces véritables laboratoires du vivre ensemble, de souligner l'importance de la diversité des structures d'accueil et d'évoquer le rôle des professionnels. Ceux-ci y ont aménagé avec le soutien et l'expertise de personnes en souffrance et/ou en rupture sociale des espaces chaleureux, où chacun s'exerce à prendre le temps de se dire, d'écouter l'autre sans jugement, de consolider son pouvoir d'agir, de supporter et d'accueillir celui de l'autre, de se construire et de se reconstruire en lien avec les autres. Bref, on s'y exerce à devenir un être singulier, doté de talents uniques et apte à se différencier des autres, tout en partageant avec eux un projet citoyen.

Le rôle des travailleurs sociaux va donc bien au-delà des représentations usuelles d'assistance éducative, administrative et/ou financière. De manière générale, on peut dire qu'ils offrent aux personnes les structures et les outils leur permettant d'activer elles-mêmes leurs réseaux naturels et secondaires. On est bien loin de l'idée traditionnelle d'un réseau convoqué et dirigé par des professionnels!

### ***Charte de positionnement des proches dans le réseau d'aide et de soins***

Dans la même optique, celle d'une meilleure prise en compte des besoins et des compétences des proches, la Coraasp a accompagné le groupe romand chargé de finaliser la charte de positionnement des proches dans les réseaux d'aide et de soins et de conceptualiser sa promotion. Nous tenons à remercier tous les participants des rencontres d'Yverdon, qui nous nous aidés dans cette tâche et, en particulier, Mmes Florence Klunge, Annette Mermotjeker et Antoinette Romanens, qui ont pris le temps de soigner la rédaction du texte final.

### ***Formation et réseau romand de pair(e)s praticien(e)s en santé mentale***

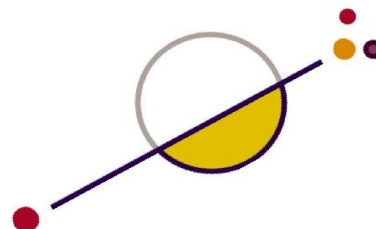
En 2012, la création d'une formation romande et certifiante pour les pair(e)s praticien(ne)s en santé mentale s'est concrétisée grâce à une convention de partenariat entre la Coraasp et Pro Mente Sana Suisse romande. Ces efforts de synergie, auxquels l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne) a réservé un accueil très favorable en s'engageant dans la mise en place d'un cursus de formation, vont permettre à des personnes rétablies ou en rétablissement de s'appuyer sur leurs expériences pour s'engager dans une pratique professionnelle du «pairage». Grâce au soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds, l'accès à la formation sera possible pour les candidat(e)s ayant peu de moyens financiers.

### ***Ateliers citoyens sur le nouveau droit de la protection de l'adulte***

En automne 2012, notre association a ouvert une nouvelle série d'ateliers citoyens sur le thème du nouveau droit de la protection de l'adulte. Dans chaque canton romand, une animatrice, secondée par un(e) juriste, a permis à des publics très variés de prendre connaissance des enjeux de ce droit, de s'exprimer sur les attentes et les craintes qu'il suscite, et de réfléchir sur les nouvelles formes de collaboration qu'il nécessite.

Ces ateliers citoyens sont devenus des lieux d'échanges privilégiés. Tous les participants s'y rencontrent sur un pied d'égalité et se rejoignent dans des postures citoyennes allant au-delà des rapports aidants-aidés, tout en prenant en compte les besoins d'aide et de soins de tout un chacun. Des partages très fructueux ont ainsi été une nouvelle fois au cœur de ces rencontres entre soignants, patients, proches, travailleurs sociaux, professeurs HES, étudiants, curateurs professionnels et juristes. La complexité des questions de sécurité et d'autonomie ainsi que la légitimité de points de vue différents y ont été abordées avec beaucoup de respect et souvent avec l'accueil dans la dignité de témoignages, parfois difficiles, de certains participants.

## **SECTEUR INFORMATION ET COMMUNICATION**



### ***Journée mondiale de la santé mentale à Neuchâtel***

Une fois de plus, un groupe intercantonal a soutenu l'organisation par la Coraasp de la journée annuelle du 10 octobre. Nous profitons de ce rapport pour remercier chaleureusement les principaux artisans de l'édition 2012, en particulier, Claudio de Martino, notre metteur en scène, Martine Diallo, notre organisatrice sur place à Neuchâtel, Sabine Germanier, notre conceptrice visuelle, ainsi que toute l'équipe 10 du 10 qui, en 2012, réunissait Sandrine Angeloz, Sandra Blanchard, Anne-Marie Botteron, Claire-Lyse Cabane, Claire-Lise Garcia, Micheline Grivel-Jorand, Fabrice Le Flem, André Perruchoud, Dominique Scheder, Jean-Laurent Vitali et Leandra Waldvogel.

Grâce à eux tous, nous avons vécu une très belle journée mondiale de la santé mentale autour du thème *Santé mentale, temps et société*. La notion de temps peut en effet jouer un rôle important dans la prévention et dans le maintien de la santé mentale. Pour ouvrir une réflexion

à ce propos avec divers publics, les membres de nos associations ont amené à Neuchâtel de nombreux témoignages réalisés sous forme de cubes. Dès le matin, ils ont distribué, aux passants de la rue de l'Hôpital, des bulbes de tulipes accompagnés d'un billet exprimant l'intérêt de donner du temps à l'écoute de soi et des autres.

Le message sur l'importance de la construction d'un récit de vie et sur son impact dans un processus de rétablissement était au cœur des diverses activités de la journée. Ainsi, en début d'après-midi, un parcours a conduit les participants à travers des fragments de vie significatifs, déposés dans différents endroits de la ville de Neuchâtel. Des professionnels du théâtre, de la musique et de la danse, ont ensuite rendu hommage aux cubes de vie réunis au Temple du Bas autour d'une création scénique sur le thème du temps.

Pour prolonger la découverte des nombreux témoignages racontés sous forme de cubes, une exposition a été proposée au public du vendredi 19 octobre au vendredi 2 novembre 2012 à la Galerie YD. Des membres et des professionnels de l'Anaap y ont assuré la permanence d'accueil pendant le temps de l'exposition. Une occasion pour le public de mieux comprendre le rôle et la mission d'une associations membre de la Coraasp. La journée du 10 octobre 2012 et l'exposition qui a suivi ont également fait l'objet d'une série d'articles, d'émissions de radio et TV, diffusées par divers médias romands et neuchâtelois.

### ***Présentations, conférences publiques et prestations de formations spécifiques***

En 2012, nous avons de nouveau répondu à de nombreuses demandes d'interventions. Parmi celles-ci, nous citerons:

- Une présentation du management sociocratique au Colloque francophone en travail social et approche systémique des 16 et 17 février 2012 à la Haute école de travail social et de la santé (EESP), à Lausanne.
- Une conférence sur le rôle des proches dans les enjeux de société, dans le cadre d'un colloque organisé le 17 mars 2012 par le Conseil local de santé mentale (CLSM) de Grenoble, sur le thème de l'interculturalité dans le domaine de la santé mentale.
- Une conférence sur le thème de la souffrance psychique des professionnels de la relation d'aide et des soins pour le syndicat SIT, le 26 avril 2012, à Genève.
- La présentation du projet de formation des pair(e)s praticien(e)s en santé mentale et la participation à une table ronde à la Journée R3, organisée à Marsens le 23 novembre 2012.

Par ailleurs, nous avons donné des cours au Centre du Repuis à Grandson et à l'ETSL (Emplois temporaires subventionnés de Lausanne), où les professionnels sont confrontés à une augmentation des problématiques psychiques parmi les personnes qu'ils accompagnent.

Notre présence dans différents lieux de formation devient chaque année plus importante. En 2012, nous recensons une vingtaine de journées de cours dans diverses écoles sociales de Fribourg, Sierre et Lausanne. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir compter dorénavant sur les compétences et l'engagement de Mme Claire-Lyse Cabane, présidente de l'AVEP, pour certaines de ces formations, destinées à préparer les professionnels à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des patients psychiques et de leurs familles.

Dans le domaine de la politique sociale, nous avons été invités par Forum Handicap Valais à parler de la 6<sup>e</sup> révision AI à l'occasion de leur assemblée générale au printemps 2012. A fin avril, nous avons été conviés par Agile Entraide Suisse Handicap à intervenir, lors de leur assemblée des délégués, sur le thème du sens et de la raison d'être de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap en partant de notre expérience participative Coraasp. En juin, nous avons pu, une nouvelle fois, intervenir à la HES Arc, Neuchâtel et Delémont, auprès d'étudiant(e)s en soins infirmiers sur le thème de l'assurance-invalidité.

### ***Travail avec les médias***

En 2012, une partie de notre travail a été relayé par les médias. Nous avons ainsi participé à une interview pour le *Journal de Genève*, à deux interviews pour la radio neuchâteloise, à une interview pour la Télévision Suisse Romande, à un article pour le *Journal de Neuchâtel* et à deux articles parus dans *Diagonales*.

## **SECTEUR FORMATION ET COACHING**

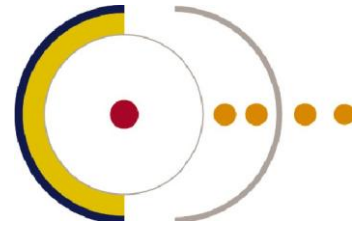


### ***De nouveaux publics dans les cours de la Coraasp***

*Apprendre à vivre ensemble avec nos forces et nos faiblesses*, tel pourrait être le titre des programmes de formation de la Coraasp. Ceux-ci ont en effet pour objectif de soutenir tous les publics intéressés à améliorer leurs compétences de résilience, d'aide réciproque et de solidarité.

En 2012, plusieurs formations de développement personnel et organisationnel ont une nouvelle fois été ouvertes à des publics externes. Rencontrant à cette occasion des membres de nos associations, la plupart des participants venus d'autres secteurs d'activité que les nôtres témoignent de l'intérêt croissant pour eux à partager des espaces de formation avec des experts de la santé mentale. Les contenus des cours publics de l'an dernier étaient les suivants: communication et accords tolteques, initiation à l'éleuthéropédie, introduction au management sociocratique, leadership et roue des talents. Au niveau interne, une formation au programme informatique Filemaker a été offerte à nos membres concernés par la gestion statistique de leurs prestations.

Sion, 7 mai 2013, Barbara Zbinden, coordinatrice Coraasp



Dans le secteur politique sociale, nous pourrions être tentés de dire que «les années se suivent et se ressemblent», dans la mesure où, en 2012, l'**assurance-invalidité** a continué d'être au cœur de nos préoccupations et de notre action. Cette priorité autour de l'AI était toutefois attendue, puisque l'examen parlementaire de la 6<sup>e</sup> révision AI b, 2<sup>e</sup> train de mesures, a commencé dans le courant de l'année 2011 et s'est poursuivi durant toute l'année 2012. Ce qui a cependant constitué une certaine surprise, c'est le temps que notre Parlement fédéral a consacré au traitement de ce dossier. Au début 2012, en toute honnêteté, nous pensions que les Chambres fédérales seraient déterminées à agir vite et à entériner rapidement cette nouvelle révision AI. C'est d'ailleurs dans cette perspective d'un traitement «expéditif» du dossier que les organisations de personnes handicapées se sont réunies, en septembre 2011 déjà, au sein d'une association nationale intitulée «Non au démantèlement de l'AI». Toutefois, avec le changement de nos autorités fédérales en automne 2011, avec l'arrivée d'un nouveau conseiller fédéral à la tête du département concerné, avec des résultats financiers de l'AI bien meilleurs que ceux prévus, l'examen de cette nouvelle révision a été plus long que nous ne l'avions envisagé. En effet, après un vote du Conseil national en décembre 2012 et des divergences entre les deux chambres, ce dossier AI doit être repris par le Conseil des Etats et le Conseil national en 2013.

Aujourd'hui, la 6<sup>e</sup> révision AI b se présente sous une forme assez différente de celle issue du message du Conseil fédéral de mai 2011, dans la mesure où les deux chambres du Parlement sont d'accord de partager cette révision en deux paquets distincts, dont un comprenant les réductions de prestations (diminution des rentes pour enfants, des frais de voyage et des indemnités journalières) qui serait mis entre parenthèses» et réactivé potentiellement seulement si la situation financière de l'AI devait le justifier. Cela constitue un signe plutôt encourageant. Cependant, le Parlement fédéral entend finaliser et faire entrer en vigueur rapidement une partie des mesures de la 6b, à savoir en particulier un nouveau système de rentes. Et c'est là que le bât blesse, puisque, quelle que soit la formule qui sera finalement retenue par le Parlement fédéral, le nouveau système de rentes ne sera pas sans conséquence pour les personnes concernées et, en particulier, pour les personnes les plus lourdement handicapées. L'année 2013 pourrait donc se révéler déterminante pour ce dossier AI.

Dans le contexte du processus parlementaire autour de la 6b, la Coraasp s'est engagée activement, non seulement par le travail de lobbying auprès des parlementaires, mais aussi par une participation active au sein du comité de l'association «Non au démantèlement de l'AI». La Coraasp a également cherché à informer ses membres du suivi de ce dossier, notamment par la publication de deux messages, l'un en janvier et l'autre en septembre, tout en veillant à ne pas provoquer un effet de saturation.

En 2012, le secteur politique sociale s'est également penché sur un autre sujet, à savoir le référendum lancé contre **la modification de la loi sur l'assurance-maladie**, réforme qui prévoyait l'introduction du système dit de «managed care» (réseaux de soins intégrés). Une analyse de ce dossier nous a rapidement montré que cette modification de loi pouvait être préjudiciable pour les personnes souffrant de troubles psychiques, raison pour laquelle la Coraasp a pris position en faveur du référendum, invitant ainsi ses membres à rejeter cette



modification de la loi sur l'assurance-maladie. Le 17 juin 2012, la Coraasp s'est réjouie du résultat du vote populaire, puisque cette modification de loi a clairement été rejetée par le peuple suisse.

Conformément aux principes philosophiques sur lesquels l'action de la Coraasp repose, les positionnements de notre association en matière de politique sociale sont construits dans la concertation entre les trois groupes d'acteurs – personnes concernées, proches et professionnels. La commission politique sociale, organe de réflexion et de consultation interne à la Coraasp, joue un rôle essentiel et précieux dans ce processus de réflexion et de concertation. En 2012, elle s'est réunie à six reprises. Elle est composée des membres suivants: Robert Joosten (Graap, Vaud), Yves-Laurent Tschan (Afaap, Fribourg), Jean-Marc Allaman (L'Expérience, Genève), Christophe Konyevits (Anaap, Neuchâtel), Florence Nater (Coraasp); en 2012, nous avons eu le plaisir de voir notre commission renforcée par l'arrivée d'une nouvelle membre, Jacqueline Brasey de l'Afaap. Ce rapport d'activité est l'occasion de remercier chaleureusement tous les membres de la commission politique sociale de leur engagement et de leur participation active.

Neuchâtel, 2 mai 2013, Florence Nater, responsable du Secteur politique sociale

## **RAPPORT DE LA COMMISSION ART. 74**

La Commission art. 74 regroupe les neuf organisations qui participent au contrat de prestations avec l'OFAS. L'an dernier, elle s'est réunie à trois reprises.

Depuis toujours, les membres de la Commission art. 74 sont attentifs à soutenir le développement de l'association. Ainsi, au fil des contrats de prestations, une part des développements obtenus a été affectée au subventionnement de la coordination de l'association. Aussi, tout naturellement, après le forum social d'Ouchy de mai 2012, un membre de la commission a suggéré de conjuguer le thème du prochain audit de satisfaction (obligation contractuelle) avec la démarche d'élaboration d'une définition de l'action sociale en santé mentale, vision partagée par tous les membres de l'association. L'OFAS a donné son accord pour cette démarche particulière d'audit. Dans une première phase, les partenaires au contrat OFAS participeront au processus qui dégagera la vision commune à la vingtaine de membres de la Coraasp. La seconde phase constituera l'audit proprement dit. Il s'agira de confronter la vision de la Coraasp avec les pratiques et les réalités de terrain des neuf organisations partenaires au contrat, pour dégager convergences et écarts. Ces derniers mobiliseront notre attention afin de les réduire à moyen terme.

Disposer d'une vision partagée et explicite renforcera chaque organisation dans ses discussions avec les partenaires, dont l'OFAS. Elle nous permettra de dégager des lignes de force autant pour concrétiser la Charte Coraasp que pour renforcer l'assise de nos pratiques et de nos prestations. Dans un monde en mouvance ayant d'importantes pressions économiques, juridiques et politiques, un cadre référentiel permet de maintenir un cap respectueux des valeurs.

Nous sentons toujours plus fortement des pressions aux origines et visées multiples qui menacent l'action sociale directe des organisations auprès des personnes ayant besoin de soutien à cause de troubles psychiques avérés. Ces pressions portent atteinte aux conditions de travail des collaborateurs (surcharge, péjoration des conditions salariales, etc.), voire menacent l'existence même des organisations. Nous ne savons pas jusqu'où les cantons accepteront de palier les désengagements de la Confédération. Préoccupation d'autant plus grande que cette dernière prévoit de bloquer, jusqu'en 2018, ses subventions au niveau de celles de 2010.

Ce gel est d'autant plus difficilement supportable qu'il contrecarre des projets de réinsertion au sein même de nos organisations. Comment envisager la création de postes de pairs praticiens pour des personnes qui termineront leur formation à l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques) en 2014-2015?

Les organisations membres de la Coraasp, très bien implantées localement, sont en contact direct avec les besoins du terrain. Le travail de partenariat qu'elles pratiquent porte ses fruits: preuve en est la reconnaissance de leur action par les partenaires des réseaux médicosociaux, qui sollicitent de plus en plus l'expertise des personnes concernées dans l'évaluation des besoins, le développement des dispositifs de soins, les commissions des plaintes etc. Il n'est pas toujours facile pour les organisations de gérer ces ouvertures. Si elles correspondent aux revendications et au travail de plusieurs années, comment y répondre avec des moyens financiers réduits?

La circulaire OFAS stipule que toute prestation qui correspond aux critères OFAS doit être inscrite dans la statistique OFAS, même si aucun financement n'est perçu de l'OFAS. L'Anaap (Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique) a obtenu une subvention cantonale pour ouvrir une antenne à Fleurier, dont les prestations ne bénéficient pas de subventions OFAS, mais doivent tout de même figurer aux statistiques OFAS... Nous donnons ainsi une image d'augmentation de prestations avec une subvention inchangée. Par cet artifice, l'OFAS peut se targuer de développements, malgré une politique de restrictions économiques. Il s'agira donc de veiller à ce que de telles prestations ne soient pas automatiquement intégrées au futur contrat.

Nous mentionnerons ici également un autre aspect de la politique de l'OFAS, à savoir la restriction des prestations de soutien aux proches des personnes ayant une reconnaissance d'invalidité. Dans le domaine des troubles psychiques, la situation des proches est plus précaire qu'en cas d'autres déficiences. Au choc de l'apparition de la maladie s'ajoute le déni de celle-ci par le patient. Si la maladie permet de vivre hors du milieu hospitalier ou institutionnel, l'exécution des actes de la vie quotidienne, les relations sociales sont perturbées. Actuellement, les dispositifs médicaux et sociaux ambulatoires ne sont pas suffisants ou ne présentent pas la souplesse indispensable à de tels accompagnements. Les familles et les proches sont donc fortement sollicités. Ils se retrouvent à remplir des fonctions normalement dévolues à des professionnels, cela avec le risque de péjoration des relations familiales naturelles et le risque d'épuisement face aux engagements concrets et émotionnels.

Des études ont démontré l'apport important des proches non seulement au niveau du maintien de l'intégration sociale et professionnelle, mais également en termes d'économies pour le système socio-sanitaire. Alors que des cantons comme celui de Vaud misent sur un renforcement du soutien aux proches, la Confédération a une politique opposée.

### ***Brefs commentaires sur les prestations***

Les données statistiques incluent l'ensemble des prestations servies dans le cadre du contrat de prestations, cela indépendamment du statut d'ayant droit AI. Pour les cours, nous mentionnons également les cours Coraasp, qui n'entrent pas dans le contrat de prestations, faute d'un nombre suffisant d'ayants droit AI.

Dans le conseil social, nous assistons à une augmentation des prestations assurées par les bénévoles, ce qui compense la baisse des heures de prestations des salariés. Nous constatons un léger fléchissement du nombre de personnes en situation de handicap. Après des baisses importantes ces dernières années, le nombre de proches bénéficiant d'un appui s'est stabilisé.

Pour les lieux d'accueil, malgré une baisse importante de prestations fournies par les bénévoles et une stabilité des heures salariées, nous assistons à une forte progression des présences.

Pour les prospreh (Prestations ayant pour objet de soutenir et de promouvoir la réadaptation des personnes handicapées), les heures sont en légère augmentation concernant les salariés et très forte concernant les bénévoles.

La forte augmentation des prestations réalisées par les bénévoles et le fléchissement concernant les salariés sont-ils les prémices d'un recours plus important aux bénévoles (personnes en situation de handicap ou non) pour faire face aux besoins en période de restriction? Le coaching des bénévoles implique formation et suivi, donc une disponibilité moindre des salariés pour les prestations elles-mêmes.

Pour les cours, nous remarquons globalement une forte augmentation des heures des participants, alors que les heures des participants comptabilisées dans le contrat de prestations baissent, faute d'un nombre suffisant d'ayants droit AI (min. 5 personnes) à certains cours. En revanche, les cours voient une augmentation de participation dans les différents groupes cibles, à part les personnes en situation de handicap. Pour ces dernières, le prix même très bas constitue un frein, tout comme les questions de mobilité et de motivation.

De façon globale, la Coraasp a rempli ses engagements auprès de l'OFAS. A mi-parcours de la période contractuelle, les déficits de prestations dans le conseil bref et dans le conseil social aux proches sont largement compensés par les prestations excédentaires dans les autres domaines.

## Prestations 2012 des partenaires au contrat de prestations OFAS-AI

	Collaborateurs		Bénévoles		nombre	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Conseil social</b>	25'263	25'730 hres	4'313	3'842	Conseil bref	7'023 6'424
					Clients en situation de handicap	1'716 1'757
					Proches	130 134
<b>Lieux d'accueil</b>	12'185	12'253 hres	2'126	5'093	Clients en situation de handicap	1'118 1'122
					Présences	29'182 27'827

	Collaborateurs		Bénévoles	
	2012	2011	2012	2011
<b>Propspreh *1</b>				
<b>Information et relations publiques (9.1)</b>	3'014	3253.8 hres	1'031	667
<b>Publications: écrit, audio-visuel ou électronique(9.2 &amp; 9.3)</b>	4'197	3830 hres	12	47
<b>Travail de fond (méthodologie+commissions+projets)(9.7)</b>	2'108	2151 hres	65	58
<b>Soutien à l'entraide (9.8)</b>	2'097	1972 hres	1'033	838
	11'416	11'207	2'141	1'610

Cours			Nbre cours		Participants		Répartition des heures de cours :	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>résidentiels</b>	741	599 jours	18	15	167	130		
<b>d'un jour</b>	189	261 jours	22	31	195	321	Pers. situation handicap	6'853 6'938 hres
<b>semestriels</b>	2'525	2'384 hres	5	6	55	94	Proches	205 138 hres
<b>total</b>		0	45	52	417	545	Coraasp	hres
		0					- professionnels	531 144 hres
	<b>2012</b>	<b>2011</b>					- bénévoles	12 6 hres
dont cours OFAS	752	834 jours	40	49	352	499	Autres publics	501 318 hres
<b>et</b>	2'525	2'384 hres					<b>total</b>	8'102 7'544 hres
<b>total heures de cours:</b>			8'102	7'544 hres				
dont cours OFAS :			7'037	7'385 hres				

Martigny, 9 mai 2013, Jean-Pierre Zbinden, président de la commission art. 74

## PERSPECTIVES ET PROJETS 2013-2014

### *Formation de pair(e)s praticien(e)s en santé mentale et création d'un nouveau réseau*

La nouvelle formation de pair(e)s praticien(e)s en santé mentale débutera en novembre 2013 auprès de l'Unité de formation continue de l'EESP. Pour soutenir les futurs pair(e)s praticien(ne)s diplômé(e)s à s'entraider dans la promotion de leur rôle et de leur positionnement auprès de leurs futurs employeurs potentiels, la Coraasp et Pro Mente Sana prévoient de les accompagner dans la constitution d'un réseau romand de pair(e)s praticien(ne)s en santé mentale.

### ***Diffusion de la Charte pour un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale***

La première diffusion publique de la nouvelle brochure *Charte pour un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale* aura lieu le jeudi 23 mai, dans le cadre de l'AG annuelle de l'association. Une cérémonie officielle est prévue avec remise du document par des représentants de chaque canton à Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat et directrice des Affaires sociales et de la santé du canton de Fribourg.

Tout au long de l'année 2013, les membres de la Coraasp vont s'employer à diffuser ce document auprès des partenaires de leurs régions respectives. La Coraasp est prête à soutenir ses membres sur demande afin de promouvoir avec eux cette publication, dont le but principal consiste à encourager un réel partenariat et un nouveau regard sur les besoins et les compétences des proches.

### ***Congrès du Graap sur le nouveau droit de la protection de l'adulte***

Les réflexions des participants aux ateliers citoyens organisés à la fin de l'année 2012 par la Coraasp sur le thème du nouveau droit de la protection de l'adulte seront présentées dans le cadre du Congrès du Graap des 28 et 29 mai prochains. Nous avons également prévu un compte-rendu qui sera publié en septembre dans le magazine romand *Pages romandes*.

### ***Recherche-action sur la spécificité de notre action en santé mentale***

Il nous semble important de poursuivre la démarche lancée au forum d'Ouchy sur le thème de la spécificité de notre action sociale dans le domaine de la santé mentale. C'est pourquoi le comité a donné son aval à un projet de recherche-action qui sera bâti dès 2013 en partenariat avec la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne. Le but de ce projet consiste à rendre plus lisibles et plus visibles les prestations de la Coraasp et celles de ses membres.

Le forum social 2013, placé sous le thème: *Agir ensemble et laisser des traces*, s'inscrit lui aussi dans la continuité du forum d'Ouchy et dans notre volonté de soutenir auprès de nos membres leur intention de réaliser davantage d'actions collectives et de toucher ainsi de nouveaux publics.

### ***Concept et attentes des programmes de formation Coraasp***

Dans le souci de répondre aux besoins de nos membres et de discuter avec eux le concept actuel du Secteur formation et coaching, une rencontre est agendée le 5 juin 2013. Ce rendez-vous sera l'occasion de faire ensemble le point sur les cours déjà proposés et sur ceux qui pourraient encore s'ajouter au programme. On y discutera également de la politique des prix, des publics visés et de la promotion des cours. De plus, cette séance permettra aux membres de faire la connaissance de la nouvelle responsable de secteur, Mme Ghislaine Glassey.

### ***Journée mondiale de la santé mentale en 2013***

En 2013, la traditionnelle journée 10 du 10 aura lieu à Lausanne. Son thème sera: *Avoir une famille et des amis, un besoin universel*. Cette journée sera aussi l'occasion de tisser des liens

avec de nouveaux partenaires tels que le réseau des proches aidants du canton de Vaud, Pro Familia Vaud, l'Ecole des grands-parents de Suisse romande, etc.

### ***Campagne nationale de déstigmatisation***

Dans la perspective de participer à la conception et à l'organisation d'une campagne nationale de déstigmatisation des maladies psychiques, la Coraasp s'engagera avec diverses organisations du champ de la santé mentale dans un projet commun piloté par Pro Mente Sana Suisse.

### ***Politique sociale***

Nos principaux efforts en matière de politique sociale continueront à être orientés sur le positionnement à adopter face à la révision 6b de l'AI. Il est fort probable qu'une mobilisation importante de nos membres devra être organisée puisqu'un référendum semble de plus en plus probable.

Par ailleurs, la Coraasp va intégrer le nouveau «groupe de résonance» constitué au niveau national, entre autres par *Alliance santé psychique Suisse* et *Ipsilon*, dont l'objectif vise à créer un groupe parlementaire chargé de représenter les intérêts des patients psychiques et de leurs familles au Parlement. Etant donné que l'association suisse «Non au démantèlement de l'AI» se charge de la révision 6b de l'AI, ce nouveau groupe traitera d'autres thèmes de politique sociale, comme via Secura, l'interdiction de conduire pour les personnes qui suivent un traitement pour troubles psychiques, la loi sur les armes, le financement forfaitaire des séjours hospitaliers en psychiatrie, etc.

### ***Commission art.74***

Les lignes de force suivantes guideront ces deux prochaines années:

- engagement dans la démarche d'une définition commune de l'action sociale Coraasp ;
- négociation du contrat de prestations 2015-2018;
- étude des possibilités de création de postes pour les personnes terminant leur formation de pair(e)s praticien(e)s de l'Ecole sociale et pédagogique de Lausanne.

## **REMERCIEMENTS**

Nous remercions les organisations membres de leur participation et de leur soutien au développement de la Coraasp. Notre gratitude s'adresse également aux membres du comité et du bureau qui assurent bénévolement la gestion des affaires courantes et qui accompagnent avec confiance et enthousiasme les projets de l'association.

Les prestations de nos membres qui favorisent l'intégration sociale et socioprofessionnelle des personnes en souffrance psychique sont en grande partie financées par les subventions de

l'OFAS-AI. Cette reconnaissance par l'OFAS du travail d'accueil, d'aide et de conseil aux patients psychiques et à leurs familles ainsi que son soutien à notre mission d'information et de formation du public sont essentiels, car ils nous permettent d'offrir des prestations fondamentales et de qualité.

Le soutien financier de la Loterie Romande nous est également très précieux, car il nous permet de répondre à des besoins nouveaux et spécifiques, pour lesquels il n'existe souvent pas de source de financement public.

